



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Thaïlande

Question écrite n° 31919

Texte de la question

M. Eric Berduc, citoyen français demeurant à Marseille, a été assassiné à l'occasion d'un voyage touristique en Thaïlande. Deux Français, plusieurs Européens et des ressortissants des pays arabes ont trouvé la mort dans des circonstances atroces et dramatiques depuis plusieurs mois à Bangkok. Bien que ces assassinats se soient multipliés et qu'un danger soit réel pour les touristes isolés, aucune information n'a été transmise par les autorités consulaires ou touristiques pour sensibiliser nos ressortissants sur les risques encourus. Face à cette situation plus que préoccupante, M. Guy Teissier demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement pour que les agences de voyage, les compagnies aériennes et les tours opérateurs informent leurs clients sur les dangers encourus de manière à éviter de tels drames.

Texte de la réponse

Face à l'augmentation des assassinats crapuleux de touristes à Bangkok, dont deux de nos compatriotes, l'ambassade de France a immédiatement pris contact sur ce sujet avec les autorités thaïlandaises, qui ont réagi avec une grande célérité, notamment par un renforcement des mesures de sécurité et une vigilance accrue de la police. Une meilleure information des touristes, dès leur arrivée à l'aéroport de Bangkok, a également été mise en place, comportant notamment la pose de panneaux d'informations dissuadant les touristes d'emprunter les taxis non immatriculés. L'ambassade de France a également informé de la situation les principaux représentants de la communauté française en Thaïlande en leur recommandant de sensibiliser les personnes sous leur responsabilité sur les éventuels risques encourus. Enfin, l'information concernant la sécurité des touristes français en Thaïlande a été transmise au site Internet du ministère et intégrée à la fiche de « conseils aux voyageurs » relative à la Thaïlande, accessible depuis l'adresse suivante : <http://www.dfae.diplomatie.fr>. Cette fiche donne tous les conseils et éléments permettant à des touristes se rendant dans ce pays d'être avertis sur les conditions générales de sécurité qui y règnent et les moyens d'éviter les principales situations potentiellement dangereuses. Dans ce cadre, la fiche « Thaïlande », dans la rubrique « Conseils généraux de sécurité », met les touristes en garde contre les taxis dépourvus de licence et leurs rabatteurs, et recommande aux voyageurs arrivant à l'aéroport de Bangkok de ne recourir qu'aux services de taxis officiels et signalisés, aux limousines ou à la ligne de bus spéciale reliant l'aéroport à la capitale.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31919

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3893

Réponse publiée le : 26 juillet 1999, page 4525